
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le lundi 9 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BONNET Jérôme, BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent

Lucie PRUNET est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Vote des comptes financiers uniques (budget principal, assainissement et lotissement)
- Affectation des résultats
- Vote des taxes locales
- Vote des budgets primitifs (budget principal, assainissement et lotissement)
- Rapport de la CLECT
- Astreintes 2026
- Avenant à prendre suite à la modification des statuts de la Société FRAYSSINET CONSEIL ASSISTANCE
- Avenant pour la mission AMO pour les travaux d'assainissement de Rueyres
- Vente du pavillon situé à La Sapinière
- Devis à voir
- Courrier divers

A l'ouverture de la séance :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2026

1 - Approbation des COMPTES FINANCIERS UNIQUES : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET LOTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le vote du Budget PRIMITIF du 14 avril 2025

Vu les conditions d'exécution de budget 2025

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les Comptes Financiers Uniques 2025 des budgets comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 049 692.69	3 601 454.62
RECETTES	6 019 409.80	2 630 526.79
RESULTAT 2025	2 969 717.11	- 970 927.83
RESULTATS 2024	2 729 963.35	1 113 501.62
RESTES A REALISER		1 783 500.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	117 199.24	267 277.96
RECETTES	128 279.25	530 376.14
RESULTAT 2025	11 080.01	263 098.18
RESULTATS 2024	28 124.75	267 602.54
RESTES A REALISER		529 200.00

BUDGET LOTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	0.00	0.00
RECETTES	0.00	0.00
RESULTAT 2025	0.00	0.0 0
RESULTATS 2024	157 802.41	-118 807.57
RESTES A REALISER		

VOTE : Membres en exercice : 13 Présents : 11 Suffrages exprimés : 11

- Ayant voté pour : 11
- Ayant voté contre : 0
- S'étant abstenu : 0
- N'ayant pas pris part au vote : 2 (le Maire a quitté la séance)

2- AFFECTATION DE RESULTAT DES 3 BUDGETS

↳ AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Recette de Fonctionnement : COMPTE 002 : 4 058 754.25€

Recette d'Investissement : COMPTE 001 : 142 573.79€

Recette d'investissement : COMPTE 1068 : 1 640 926.21 €

↳ AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Recette de Fonctionnement : COMPTE 002 : 39 204.76€

Recette d'Investissement : COMPTE 001 : 530 700.72€

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET LOTISSEMENT

Recette de Fonctionnement : COMPTE 002 : 157 802.41€

Dépense d'Investissement : COMPTE 001 : 118 807.57€

3- VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et fixe pour 2026 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2025	TAUX 2026
Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	25.90%	25.90%
Taxe foncière propriétés non Bâties (TFNB)	32.56%	32.56%
Taxe d'habitation (TH)	3.93%	3.93%

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces taux d'imposition des taxes locales.

4-VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Maire présente le budget primitif du budget principal de BROMMAT

BUDGET PRINCIPAL					
DEPENSES			RECETTES		
11	charges générales	850 000.00	002	AFFECTATION RESULTAT	4 058 754.25
12	charges de personnel	548 000.00	013	atténuation de charges	3 000.00
14	atténuation de produits	1 448 992.00	70	produits de services	41 500.00
42	dotations amortissement	137 250.53	73	impôts et taxes	967 481.00
65	Autres charges	155 000.00	731	fiscalité	1 309 708.00
023	VIREMENT INVESTISSEMENT	4 588 610.72	74	dotations	747 410.00
	TOTAL DEPENSES FONCT :	7 727 853.25	75	autres produits	600 000.00
				TOTAL RECETTES FONCT :	7 727 853.25
INVESTISSEMENT					
204	virement assainissement	160 000.00	1068	AFFECTATION RESULTAT	1 640 926.21
	Caution	2 000.00 €	001	AFFECTATION RESULTAT	142 573.79
	Travaux par opérations	5 105 361.25	021	VIREMENT	4 588 610.72
	Restes à réaliser	1 783 500.00	040	amortissements immob.	137 250.53 €
			10	FACTVA	120 000.00 €
			024	Vente des pavillons	420 000.00 €
			165	depot et cautionnement	1 500.00 €
	TOTAL DEPENSES INVEST :	7 050 861.25		TOTAL RECETTES INVEST :	7 050 861.25

Il présente ensuite le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT de BROMMAT :

BUDGET ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	charges générales	107 803.66	002	affectation résultat	39 204.76
6811-042	amortissement	48 203.19	777-042	amortissement	33 396.09
66111-66	intérêts emprunt	4 594.00	7741	subvention exploitation Cne	7 000.00
			70611-70	redevance assainissement	45 000.00
			7063	contribution des communes	36 000.00
	TOTAL DEP FONCT :	160 600.85		TOTAL REC FONCT :	160 600.85
DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
16	emprunt remb en capital	19 683.00 €	10	FCTVA	30 000.00 €
040	AMORTISSEMENT	33 396.09 €	001	Affectation résultat	530 700.72 €
21	IMMO CORPORELLES	36 864.82 €	1311	subventions BUDGET PRINCIPAL	160 000.00 €
23	TRAVAUX ASSAINISSEMENT	200 000.00 €	040	amortissements	48 203.19 €
20	ETUDES ET INSERTIONS	2 000.00 €	458201	Opération ss mandat (ccacv)	55 000.00 €
RAR	RESTES A REALISER	529 200.00 €			
458101	Operation ss mandat (CCACV)	2 760.00 €			
	TOTAL DEP INVEST :	823 903.91		TOTAL REC INVEST :	823 903.91

Puis il termine par le budget LOTISSEMENT

BUDGET LOTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
71355-042	VARIATION DE STOCK	118 807.57 €	002	resultat fonctionnement reporté	157 802.41 €
71355-042	Reconstitution stock final	181 191.01 €			
605-011	travaux VRD	62 383.44 €	7015	VENTE DE TERRAINS AMENAGES	23 388.60 €
		- €	71355-04	Variation des encours	181 191.01 €
65888	arrondi de TVA	5.00 €	7588	arrondi de TVA	5.00 €
	TOTAL DEP FONCT :	362 387.02 €		TOTAL REC FONCT :	362 387.02 €
DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT					
001	résultat investissement r	118 807.57 €	3555-040	Terrains aménagés	118 807.57 €
3555-040	Intégration stock final	181 191.01 €	3555-040	Reconstitution stock final	181 191.01 €
	TOTAL DEP INVEST :	299 998.58 €		TOTAL REC INVEST :	299 998.58 €

Vote :

En exercice :13

Présents : 12 Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre 0

Abstention 0

5- Rapport de la CLECT – transfert de la compétence gestion, entretien, exploitation, promotion et développement de la station de ski de Laguiole

M. le Maire rappelle que le Conseil Communautaire dans sa séance du 21 octobre 2025 a validé la révision des statuts de la Communauté de Communes (article 5) pour inclure dans les compétences supplémentaires de l'EPCI les gestion, entretien, exploitation, promotion et développement de la station de ski de Laguiole.

Il précise que dans ce cadre et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'évaluer les charges à considérer dans l'exercice de la nouvelle compétence « gestion, entretien, exploitation, promotion et développement de la station de ski de Laguiole », exercée jusqu'au 12/12/2025 par la commune de Laguiole dans le cadre de l'adhésion au Syndicat Mixte des Stations de ski de l'Aubrac Aveyronnais (SMSSAA).

M. Le Maire expose que la CLECT a rédigé un rapport dont les détails sont exposés en séance. Le rapport souligne que :

- Lorsque la compétence était exercée via un syndicat, le guide pratique « L'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire » rédigé par la DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales) précise :
le montant des contributions budgétaires versées par chaque commune en N-1 représente le coût des charges transférées à prendre en compte.
- Aux termes des statuts du Syndicat des Stations de ski de l'Aubrac Aveyronnais, rédigés en juillet 1997, la commune de Laguiole était membre du syndicat mixte chargé de la gestion des stations de ski de l'Aubrac aveyronnais.
- Selon les comptes transmis par les agents de la commune de Laguiole, intervenant pour le compte du syndicat, en 2024, la contribution de la commune de Laguiole au fonctionnement du syndicat s'est élevée à 170 000 € (versements du 28/08/2024 et du 31/12/2024 – Cf Grand Livre comptable en annexe).
- Au regard de l'ensemble de ces éléments, la Commission propose de retenir une charge transférée d'un montant de 170 000 €.

M. Le Maire soumet donc au vote le rapport fixant à 170 000 € annuels la contribution de la commune de Laguiole au processus de transfert de compétence qui lui substitue la Communauté de Communes en responsabilité de la station de ski.

Considérant que tout transfert de compétences doit donner lieu à une évaluation des transferts de charges ;

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a adopté, à l'unanimité, le rapport d'évaluation des charges transférée relatif à la nouvelle compétence par l'EPCI des gestion, entretien, exploitation, promotion et développement de la station de ski de Laguiole

Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes Aubrac, Carladez Viadène et transmis au Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide à :**

Pour : 10 – Contre : 00 – Abstention : 02

- De valider le rapport d'évaluation des charges transférées relatif au transfert de compétence « gestion, entretien, exploitation, promotion et développement de la station de ski de Laguiole », rapport établi le 27 janvier 2026 par la Commission et exposé ce jour en séance
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

6- INDEMNITÉS D'ASTREINTES HIVERNALES 2025/2026 (DENEIGEMENT).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que 4 agents techniques de la Commune prennent des astreintes pendant la période hivernale pour le déneigement.

Durant l'hiver 2025/2026, les astreintes ont été prises du 14/11/2025 (semaine 47) au 06/03/2026 (semaine 10), soit 16 semaines réparties comme suit :

- 📅 HURIER Stéphane : 48 – 52 – 4 - 8 soit **4 semaines**
- 📅 MEALLET Benoît : 47 – 51 – 5 - 7 soit **4 semaines**
- 📅 ROLLAND Cyril : 50 – 2 – 6 – 10 soit **4 semaines**
- 📅 SPAGGIARI Rémy : 49 – 1 – 3 - 9 soit **4 semaines**

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités d'astreintes sont fixées à 149.48€ par semaine complète. Les astreintes sont réglées aux agents conformément aux Décrets, circulaires et arrêtés en vigueur.

7- AVENANT POUR LES MISSIONS d'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

- **MARCHE DE MODERNISATION ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE 2024-2027**
- **LE LOT 1 CONSTRUCTION DES RESEAUX DU MARCHE DE MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU VILLAGE DE RUEYRES :**

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet Frayssinet Conseil Assistance est titulaire du marché d'assistance de maîtrise d'œuvre pour l'entretien et la modernisation de la voirie communale 2024-2027.

Objet de l'avenant : suite au départ de Monsieur Fabrice Frayssinet, les statuts de la société Frayssinet Conseil Assistance sont modifiés. Monsieur Fabrice GRASSET, Président adopte la dénomination sociale à compter du 1^{er} janvier 2026 de « AQUI INGENIERIE », dont le siège social est 27 avenue Pierre Séward 12150 SEVERAC D'AVEYRON.

Les autres termes du contrat sont inchangés.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

8- MISSION AMO POUR LE LOT 1 CONSTRUCTION DES RESEAUX DU MARCHE DE MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU VILLAGE DE RUEYRES : AVENANT FINANCIER SUITE A UNE MISSION COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet AQUI INGENIERIE est titulaire du marché d'assistance de maîtrise d'œuvre pour lot 1 construction des réseaux d'assainissement au village de Rueyres. Il explique qu'au fur et à mesure des travaux, des conventions de passage ont dû être réalisées pour faciliter la création des réseaux d'assainissement.

Objet de l'avenant : mission complémentaire pour la réalisation des conventions de servitudes non prévues initialement

Montant de l'avenant :

- forfait de 1250.00€HT soit 1 500.00€TTC
- Marché initial : 32 500€HT (39 000.00€TTC)
- Avenant : 1 250.00€HT (1 500.00€TTC)

Marché après avenant : 33 750.00€HT (40 500.00€TTC)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

9- DEMANDE D'ACHAT DE LA MAISON DE LA SAPINIÈRE

Monsieur le Maire rappelle que les locataires de la maison située à La Sapinière « Rue de la Pierre des Amoureux » souhaitent acheter la maison locative appartenant à la Commune.

Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable lors de la séance du 16 février 2026

Pour avoir une estimation de ce bien et fixer le prix de vente, Monsieur le Maire a fait appel à une agence immobilière, à suivre...

10- DEVIS DIVERS

- ENTREPRISE FOURNIER SARL : Reprise du mur de clôture de la piscine : 6635.88€
→ validé
- PELLAT CREATION METALLIQUE : Thermolaquage des tôles piscine : 6 034.80€
→ validé
- Espace Service Carladez et PINQUIER Alain pour l'entretien du village de vacances :
Avant négociation : 7 200€ TTC
Après négociation : 6 600.00€TTC → validé
- PORTE Christophe et VALLAT Anthony pour la taille du village de vacances :
Avant négociation : 7 200€ TTC
Après négociation : 6 960.00€TTC → validé
- Toiture de la forge PAGES :

	Réfection toiture avec isolation	variante sans isolation
ANGELVY Mathieu Cros de Ronesque	54 904,00 € H.T. 65 884,80 € T.T.C.	44 309,00 € H.T. 53 170,80 € T.T.C.
MERCY Toiture Vézac	66 402,00 € H.T. 79 493,40 € T.T.C.	
R.T. couverture Polminhac	58 671,05 € H.T. 70 405,26 € T.T.C.	

Le Conseil municipal ne souhaite pas valider ces devis.

11- QUESTIONS DIVERSES

- ↪ Courrier de demande de subvention à la CUMA : Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de l'ADM qui précise que l'aide économique est une compétence exclusive de la Communauté de Communes.
- ↪ Monsieur le Maire donne des informations sur le scrutin des élections municipales.
- ↪ Un point est fait sur le recrutement de personnel (camping et garderie)
- ↪ Mme Nicole DESBLATS précise qu'elle restera déléguée du CNAS jusqu'au mois de septembre

Séance close à 22h30

Le Maire, Didier CAYLA



La secrétaire, Lucie PRUNET

A large, dark, handwritten signature in black ink, which appears to be "Lucie Prunet".